

# ARRÊTÉ PERMANENT N°2026/761P

## **Arrêté portant nomination des représentants du Maire au sein de la Commission communale de sécurité et d'accessibilité**

---

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles et R. 123-38 et suivants,

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995, modifié, relatif à la commission consultative départementale de la sécurité et de l'accessibilité,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, modifié, relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public, lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R. 111-19 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-139 du 19 mai 2014 relatif aux Commissions Communales pour l'Accessibilité aux personnes handicapées,

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2017003-0004 du 3 janvier 2017 portant modification de la composition des commissions communales pour la sécurité contre les risques d'incendie et les risques de panique dans les établissements recevant du public,

Considérant que le Maire est membre de droit de la Commission communale de sécurité et d'accessibilité,

Considérant que le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil municipal,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire,

Considérant qu'il a lieu de désigner Monsieur Calvin BAGLAND pour représenter le Maire, pour l'ensemble de ses prérogatives au sein de la Commission communale de sécurité et d'accessibilité, en son absence,

Considérant qu'il convient de prévoir les modalités de remplacement de Monsieur Calvin BAGLAND, en cas d'absence ou d'empêchement,

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Monsieur Calvin BAGLAND, douzième adjoint au Maire, délégué à la propreté, à la voirie, aux espaces publics et aux bâtiments publics, est chargé de représenter le Maire dans l'ensemble de ses prérogatives de Président, au sein de la commission municipale de sécurité et d'accessibilité.

#### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Calvin BAGLAND, douzième adjoint au Maire, ce dernier est remplacé successivement par les élus suivants, afin de représenter le Maire, dans l'ensemble de ses prérogatives, au sein de la commission communale de sécurité et d'accessibilité :

- Monsieur Christophe SIMEONI, sixième adjoint au Maire, délégué aux Seniors et à l'intergénérationnel

- Monsieur Patrick MEUNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux finances, à l'urbanisme, à la stratégie foncière et aux grands projets
- Monsieur Marc LARTIGAU, huitième adjoint au Maire, délégué à l'environnement et aux mobilités
- Monsieur David LUCEAU, quatrième adjoint au Maire, délégué au commerce et au développement économique

**Article 3 :**

Les présentes délégations étant consenties par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, les délégataires rendront compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 4 :**

Les présentes délégations prendront effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification aux différents Adjointes au Maire désignés dans cet arrêté.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera adressé à Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye et notifié aux intéressés.

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Poissy, le 19 juin 2026

**Le Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine  
Grand Paris Seine et Oise,  
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**

**#signature#**

**Sandrine BERNO DOS SANTOS**

Notifié le  
Signature Calvin BAGLAND

Signature Christophe SIMEONI

Signature Patrick MEUNIER

Signature Marc LARTIGAU

Signature David LUCEAU

Document publié sur le [site de la ville](#) le 25/06/2026